

EUROPE

Anti-TTIP : 3 millions de signatures

Mercredi, une pétition de 3 millions de signatures sera déposée à la Commission européenne pour s'opposer au TTIP. Trois millions : exceptionnel !

● **Emmanuel HUET**

Pour qu'un mouvement citoyen soit entendu, une pétition est souvent un gage de crédibilité. Contre le projet de TTIP, le traité transatlantique ouvrant les portes au libre-échange entre les États-Unis et l'Europe, la mobilisation est forte. Et cette mobilisation est soutenue par une pétition qui approche les 3 millions de signatures (2 995 579, dimanche soir) ! Un tel succès est unique dans l'histoire de l'Initiative citoyenne instaurée par le traité de Lisbonne.

L'Initiative citoyenne a été mise en place en 2012 et diffère

d'une pétition. Elle permet aux citoyens d'inviter directement la Commission à présenter de nouvelles dispositions juridiques. Et clairement, cette Initiative citoyenne ne veut pas du TTIP et de son ISDS (le tribunal permettant à une société d'assigner en justice un état devant un tribunal privé). À titre de comparaison, les deux plus grandes initiatives avaient rassemblé chacune 1,8 million de signatures en 2013 (sur l'eau comme bien public et sur la dignité humaine).

Jusqu'au 7 octobre

Jeudi prochain, le 7 octobre, les responsables de la pétition déposeront ainsi près de 3 millions de signatures à la Commission.

À tous les points de vue l'Initiative citoyenne a été un succès. Au-delà de rassembler des centaines de milliers de citoyens européens, elle est aussi parvenue à convaincre des représentants de 21 des 28 états membres à la rejoindre alors que 7 étaient nécessaires.

Le mouvement est aussi soutenu par 500 organisations membres (consommateurs, environnementales, commerciales...).

Quelles seront les suites données par la Commission à ce mouvement de 3 millions de citoyens européens ? Le site de la Commission européenne donne plus de détails sur la procédure. « *La décision de la Commission se fonde sur une analyse politique du fond de l'initiative et ne peut pas faire l'objet d'une procédure d'appel.*

En tant qu'initiative visant à mettre certains sujets à l'ordre du jour, l'initiative citoyenne oblige la Commission à examiner sérieusement les requêtes des citoyens, mais pas à prendre des mesures pour les satisfaire.

Si la Commission décide de ne pas donner de suite, elle devra clairement s'en expliquer. »

De là à faire chanceler un accord nébuleux qui se joue dans les coulisses de la Commission ? ■

► <https://stop-ttip.org/>